

*des Princes &c.* Janvier 1710. 13

pendant toute la guerre; je veux dire d'avoir violé le territoire des Suisses, qu'il traversa avec un gros Détachement au préjudice des conditions du Traité de Neutralité de l'année 1702. Les Cantons n'ont pas poursuivi assés vivement la réparation de cet outrage à la Cour Imperiale, pour dissiper entierement l'idée que le Public a conçu de la connivence de quelques-uns des Membres du Corps Helvetique.

On doit encore mettre au rang des événemens considerables le zèle avec lequel on vit les Princes, les Prelats & la principale Noblesse de la Cour & des Provinces porter volontairement aux Hôtels des Monnoyes leur vaisselle d'or & d'argent, pour fraper des Especes, afin de mettre le Rol en état de se défendre contre des ennemis, qui enflés de leurs avantages, ont voulu imposer à la France des conditions de paix, contre toute sorte de droit & d'équité, & contre l'honneur de la Nation.

VI. Les preparatifs de guerre qui se firent à Rome au commencement de l'année 1709. l'entrée des Troupes Imperiales dans l'Etat de l'Eglise, où elles commirent de fort grands desordres, & plusieurs actes d'hostilité, ne laissoient aucun doute que la guerre ne s'allumât en Italie entre le Pape & l'Empereur: mais l'ardeur du St. Pere se ralentit tout-à-coup, soit par le poids de la dépense, soit par d'autres motifs plus aisez à en tirer des conséquences, qu'à en prouver la verité.

Le Pape signa un Traité d'accommodement avec l'Empereur le 15. Janvier 1709.

„ par lequel le St. Pere s'obligea de desar-

mer

*En Italie.*